

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Les chauves-souris et les animaux sauvages pourraient avoir la rage. Évitez leur contact!

Joliette, le 6 juillet 2023 - La saison estivale est à nos portes, les sorties extérieures sont plus fréquentes ainsi que le risque de contacts avec les animaux. La Direction de santé publique de Lanaudière tient à rappeler à la population les comportements sécuritaires à adopter afin de prévenir le risque d'exposition au virus de la rage.

Ce virus se transmet généralement par la salive d'un animal sauvage ou domestique infecté lors d'une morsure, d'une griffure ou d'un contact avec une plaie fraîche ou une muqueuse (bouche, nez, yeux).

Prévenir les morsures et la rage

- Évitez d'approcher, de toucher, de caresser, de nourrir ou de soigner des animaux inconnus, errants ou sauvages, même s'ils ont l'air inoffensifs.
- Gardez les chiens attachés ou en laisse dans un endroit à l'abri des animaux sauvages.
- Apprenez aux enfants les comportements sécuritaires à adopter envers les animaux et ne laissez jamais les jeunes enfants sans surveillance en présence d'un animal. Des outils éducatifs sont disponibles à l'adresse suivante : www.chusj.org/fr/soins-services/T/Traumatologie/Prevention-des-traumatismes/Prevention-des-morsures-de-chien.
- Empêchez les rats laveurs, les mouffettes et les chauves-souris de s'approcher des habitations et des lieux abritant des animaux domestiques en bloquant les voies d'accès aux bâtiments et aux poubelles. Pour en savoir plus, consultez la page des [Solutions dissuasives](#) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mesures à prendre si vous avez été mordu ou griffé par un animal ou si avez peut-être été en contact avec une chauve-souris :

1. Même si la plaie vous semble sans gravité, nettoyez-la immédiatement à grande eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. Lors de contact avec une chauve-souris, la plaie est souvent non visible, mais peut être à risque.
2. **Contactez rapidement** Info-Santé 811, option 1 : Il est important d'agir rapidement suite à une morsure d'animal et avant l'apparition des symptômes puisqu'il n'existe aucun traitement contre la rage. Il faut être vacciné rapidement pour prévenir l'apparition de la maladie. L'infirmière d'Info-Santé vous informera s'il est nécessaire que vous consultiez un professionnel de la santé.

Pour plus de renseignements sur la prévention des morsures animales et de la rage, consultez les sites et le document suivants :

- www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/rage-chez-humain.
- publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-277-01F.pdf.

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière